

## Éditorial

### Retraité-e-s mobilisé-e-s !

La crise sanitaire s'éternise et met chaque jour plus en évidence la dégradation du système de santé notamment à l'hôpital où les personnels sont épuisés, non remplacés, des interventions reportées, les fermetures de lits poursuivies.

La gestion chaotique et dans le secret de cette crise sanitaire par le gouvernement s'appuie sur la contrainte plutôt que sur la conviction et sur le mépris avec l'imposition de protocoles ne tenant aucun compte de la réalité du terrain. Elle s'appuie aussi sur les stigmatisations et la construction de clivages derrière un discours d'appel à l'unité pour tenter de masquer l'insuffisance des moyens et les conséquences des choix politiques qui ont épuisé les services publics, fragilisé la fonction publique et son action, détruit les acquis sociaux.

Le président Macron souhaitait en juin 2020 tirer « toutes les leçons » de la crise. On a vu... De Jupiter à Blanquer le mépris est resté le même, les paradis fiscaux et les banques se portent bien, tandis que les difficultés économiques s'accroissent particulièrement pour les plus fragiles et que les inégalités se creusent.

### Imposer la question sociale au cœur de la campagne

Le début de la campagne électorale a laissé peu de place aux alternatives économiques et sociales et a été focalisé sur les thèmes sécuritaires chers à une droite décomplexée et sur les difficultés d'une gauche ne parvenant pas à élaborer un programme de rupture pour s'unir.

Pourtant pouvoir d'achat, hausse des prix, niveau des salaires et pensions, avenir de la protection sociale et des services publics sont des préoccupations majeures aujourd'hui qui ne peuvent plus être ignorées. Les mobilisations, notamment celles des retraité.e.s, mais aussi celles des salarié.e.s, ont contribué à remettre la question sociale dans le débat public. En effet, après les mouvements sociaux du début du quinquennat (bataille contre le projet de réforme des retraites, mouvement des gilets jaunes, mobilisations sectorielles dans les hôpitaux et dans l'éducation, dans les entreprises, les mobilisations sur le climat...) la crise sanitaire a été instrumentalisée pour mettre tous ces sujets sous l'étouffoir.

La responsabilité du mouvement syndical est grande pour promouvoir un projet de société solidaire fondé sur la justice sociale, empêcher de nouvelles régressions et arracher de nouveaux droits.

Les retraités très nombreux à Paris le 2 décembre dernier à l'appel du groupe des 9, avec les personnels de l'éducation le 13 janvier, le 27 janvier pour le pouvoir d'achat et la défense des métiers à l'appel d'une large intersyndicale, s'inscrivent avec force dans le débat public de ces semaines électorales.

Le groupe des 9 adresse ces jours-ci une lettre ouverte au Président Macron et l'interpelle sur ses engagements non tenus et sur les revendications urgentes auxquelles il n'est toujours pas fait réponse.

*Fabienne Bellin et Anne-Marie Roussel,  
le 3 février 2022*

## **Le 24 mars, nous manifesterons dans l'unité, partout en France dans des rassemblements régionaux pour continuer à porter haut et fort nos revendications :**

- **Augmentation immédiate des pensions et leur indexation sur l'évolution des salaires.**
- **Défense de notre système de santé, de retraite, portés par une Sécurité sociale financée par la cotisation sociale et basée sur la solidarité intergénérationnelle.**
- **Défense, développement des services publics de proximité sous contrôle et maîtrise publics.**
- **Défense de nos libertés individuelles et collectives.**

p.1 : Éditorial	<b>Sommaire</b>
p.2 : Lettre ouverte au Président de la République	
p.3 : D'autres choix sont possibles !	
p.4 : En finir avec les déserts médicaux	



Paris le 17 janvier 2022

Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

**Nous venons de franchir le seuil de l'année 2022, la dernière de votre mandat.** Il y a bientôt 5 ans, vous preniez un engagement en qualité de candidat (lettre du 18 mars 2017) : « *Je protégerai le pouvoir d'achat des personnes retraitées. Nous ne toucherons pas au niveau des pensions* ». Force est de constater qu'une fois élu, vous avez emboîté le pas de vos prédécesseurs en accélérant la cadence ! Hausse de 25% de la CSG, gel de la revalorisation des pensions deux années de suite puis sous indexations manifestes particulièrement pour 2021 à un moment où l'inflation galopante affecte durement et durablement des produits de base comme l'énergie, l'alimentation, les transports, ... qui correspondent à des dépenses contraintes. Les pensions sont ainsi en retard sur l'évolution des prix et plus encore sur celle des salaires et ce alors que les profits des plus riches augmentent. Nous n'oublions pas les propos de membres de votre gouvernement contre les personnes retraitées jugées nanties à 2 000 € mensuels les mesures touchant au montant des APL. Pourtant, dans notre pays, plus de 5 millions de personnes retraitées connaissent des difficultés monétaires, et plus d'un million d'entre elles se situent sous le seuil de pauvreté et depuis 2014, le pouvoir d'achat des retraités a fortement diminué, de près d'un mois de pension par an !

**La pandémie a révélé les failles de notre système de santé** (résultat de politiques régressives successives) qui ont eu des conséquences fatales pour nombre de personnes âgées privées des soins hospitaliers requis. Nous ne voyons pas les améliorations promises en lits, personnels et matériels ; c'est même à des nouveaux reculs que nous assistons. Ce recul ne se manifeste pas seulement dans la santé mais dans tous les Services Publics. Fermeture systématique des services de proximité et fracture numérique ont pour résultat l'isolement et la solitude des retraités et personnes âgées. S'il est pourtant un domaine à renforcer, c'est bien le Service public notamment de santé à même de prendre en charge, en proximité, les besoins des populations.

**L'abandon de la loi « Grand âge et Autonomie »** que votre gouvernement présentait comme une des « mesures phares » de votre quinquennat, confirme le peu d'intérêt que vous portez aux personnes âgées. L'urgence est pourtant, là encore, reconnue par l'expertise d'organismes officiels. Les manques en personnels, en établissement comme à domicile et les restes à charge insupportables continueront de plonger des personnes âgées et leur famille dans la détresse. Les personnels et l'encadrement dénoncent régulièrement cette situation. C'est indigne d'un pays qui refuse aux plus fragiles ce qu'il accorde généreusement aux plus fortunés pour accroître leur richesse. Il s'agit au contraire de promulguer une loi ambitieuse, à la hauteur des demandes et des attentes.

**Dans votre lettre du 18 mars 2017, vous vous engagiez à « valoriser [le] rôle indispensable [des retraité-e-s] dans la société »** mais vous avez toujours refusé de nous recevoir et vous n'avez jamais eu le moindre mot contre les scandaleuses campagnes de « stigmatisation contre les vieux ». L'absence de ministère dédié est la preuve du mépris vis-à-vis des 17 millions de personnes retraitées que nous représentons.

**En 2021, la réponse des personnes retraitées a été claire :** à l'appel de nos organisations, elles ont manifesté, en dépit de la pandémie, à trois reprises : le 31 mars, le 1<sup>er</sup> octobre et le 2 décembre où 25 000 personnes dans la rue à Paris ont exprimé colère et revendications. Les alertes de nos organisations ont été nombreuses auprès des Préfectures, des élus, des ARS et dans les quelques lieux de représentation où nous siégeons, CDCA et HCFEA...

**Aujourd'hui, en janvier 2022, nos organisations continuent d'exiger** la suppression de l'augmentation de la CSG pour toutes les pensions, leur indexation sur l'évolution des salaires, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis 2014 et l'attribution des pensions de réversion sans conditions de ressources ni d'âge.

**La retraite est un droit lié au statut d'ex salarié, ce n'est pas une prestation sociale. Les personnes retraitées n'attendent pas de la compassion mais une vraie justice sociale permettant de vivre dignement.**

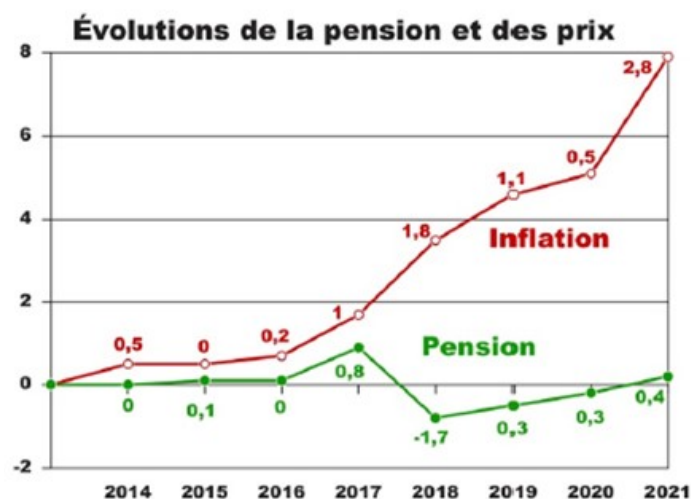
# D'autres choix sont possibles !

## Revaloriser les pensions, développer les services publics et la protection sociale : c'est possible

Dans cette période électorale, nous assistons à l'autosatisfaction du gouvernement sur le bilan de ses actions et au ballet des élus LREM qui assurent le service après-vente. L'heure est effectivement aux bilans et celui dressé par les retraité-e-s est bien différent.

### Un pouvoir d'achat en chute libre

Avec la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation et autres dépenses contraintes, la question du pouvoir d'achat arrive en tête des préoccupations de la population et les retraité-e-s sont particulièrement concerné-e-s. La comparaison de l'évolution des pensions et des prix depuis 2014 suffit à démontrer que la promesse du candidat Macron de ne « pas faire d'économie sur le dos des retraités » n'a pas été tenue. Depuis 2014, les pensions ont augmenté de 0,2 % et les prix de 7,9 % et l'écart s'est particulièrement accéléré depuis 2017. Sur une année, les pertes des pensions atteignent maintenant un mois de pension. Après des années de gel, la revalorisation de 1,1 % en janvier est bien inférieure à l'inflation près de 3 % pour 2021 et qui va perdurer.



Le COR, lui-même, s'inquiète d'un décrochage des pensions d'avec les salaires annonçant une paupérisation croissante de nombre de retraité-e-s. L'« indemnité inflation » de 100€ pour les pensions inférieures à 2 000€ nets par mois, est loin de compenser les dépenses supplémentaires déjà subies. De plus, comme toutes les primes exceptionnelles, c'est une solution perverse. Défisicalisées et exonérées des cotisations sociales, les primes affaiblissent la Sécu et les services publics. La hausse du pouvoir d'achat passe par une revalorisation des pensions et le retour de leur indexation sur le salaire moyen.

## Des services publics détruits

La baisse du pouvoir d'achat est liée à la dégradation de la prise en charge de la santé et des services publics qui, gouvernés comme des entreprises privées, sont toujours plus affaiblis par des privatisations, le recours accru aux contractuels, l'affaiblissement du statut... La ministre de la transformation et de la fonction publiques, clame son « attachement à ce que chacun puisse avoir accès à des services publics de qualité où qu'il vive ». Mais des hôpitaux publics, des centres des impôts, des bureaux de postes ferment et toujours plus de démarches doivent être réalisées en ligne. La fracture numérique ne cesse de se creuser. Des lignes de la SNCF sont cédées au privé. Le démantèlement d'EDF se poursuit à un moment où un grand service public de l'énergie serait nécessaire. Malgré l'urgence climatique, l'Office National des Forêts n'est pas épargnée : les agents alertent sur leur nombre insuffisant et leur mal-être au travail. L'École publique est malmenée de réforme en réforme.

## Un système de santé sinistré

Le système de santé sapé depuis des années et rudement éprouvé par la crise sanitaire est au bord de l'implosion. Un an après le Ségur les problèmes demeurent, les soignant-e-s sont épuisé-e-s et malgré quelques revalorisations de leurs salaires, le compte n'y est pas.

Le projet de loi sur le Grand âge, a été abandonné. Le nouveau scandale des EHPAD privés à but lucratif révélé par les media récemment en rappelle l'urgence s'il en était besoin.

## Agir

Si ce gouvernement semble imperturbable dans sa détermination à appliquer son programme libéral en favorisant d'un côté les plus riches et en appauvrissant de l'autre les plus fragiles, le mouvement social et la crise sanitaire ont freiné l'entreprise de démolition de la fonction publique : les 120 000 suppressions d'emplois, les privatisations massives n'ont pu par exemple être mises en œuvre. Le projet de réforme des retraites a été reporté.

Bien sûr ces projets ne demandent qu'à ressortir. Et l'heure est à l'action sur tous ces sujets comme sur les revendications que portent les retraité-e-s depuis des mois.

Lors des congrès départementaux de la FSU, les retraité-e-s ont participé activement aux débats pour renforcer le syndicalisme et défendre un système de protection sociale pour tous et toutes et l'urgence d'une grande campagne interpro sur le 100 % sécu. Le contexte électoral est l'occasion d'interpeller élus sortants et candidats sur nos exigences et nos propositions.

C'est tout l'enjeu des actions initiées dans le cadre du groupe des 9, lettre ouverte au Président, manifestations régionales le 24 mars prochain.

Anne-Marie Roussel et Fabienne Bellin

# En finir avec les déserts médicaux

## La généralisation des déserts médicaux

Initialement situés dans les zones rurales et périurbaines, les déserts médicaux concernent maintenant de nombreuses régions.

L'Ile de France est le premier désert médical avec une commune sur deux sans médecin généraliste et 76% de sa population vivant dans un territoire déficitaire en offre de soins. Les départements de notre académie, notamment le Val d'Oise sont concernés.

En cause, le numerus clausus : aujourd'hui, sa suppression, si elle est effective, et la réforme du premier cycle des études de santé ne produiront leurs effets que dans plusieurs années. Mais, outre leur nombre insuffisant, les médecins sont aussi mal répartis sur le territoire.

## Remettre en cause la liberté d'installation

Le droit à la libre installation des médecins est indéfendable lorsqu'il remet en cause le droit à l'accès aux soins des patients, d'après le Pr André Grimaldi (1).

D'autant que les médecins ont bénéficié d'une formation payée par les impôts de la population et ont des revenus garantis grâce à la Sécurité Sociale.

Par ailleurs l'autorisation préalable d'installation a déjà été acceptée par les infirmiers libéraux, les sage-femmes et les pharmaciens.

Pour le docteur Alain Beaupin (2) la liberté d'installation devrait faire l'objet d'un débat public.

Dans un contexte de pénurie médicale, André Grimaldi propose en contrepartie d'une installation pendant au moins 5 ans dans des zones déficitaires, d'offrir de meilleures conditions de travail avec prise en charge des locaux, du secrétariat, de l'assurance professionnelle, du choix de statut...et même d'attribuer un salaire étudiant aux futurs médecins en échange d'un engagement de cinq ans à exercer dans des déserts médicaux.

Mais les incitations financières ne suffisant pas, même le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie et la Cour des Comptes ont préconisé de recourir à des mécanismes plus directifs.

La CGT propose que le conventionnement par la Sécurité Sociale des médecins qui souhaitent s'installer en libéral soit conditionné à des indicateurs démographiques.

La revalorisation du secteur 1 est également nécessaire pour attirer plus de généralistes et aller vers l'extinction du secteur 2.

## Des centres de santé partout dont la création doit être planifiée en fonction des besoins

Les centres de santé pluriprofessionnels résoudraient la question de la « liberté d'installation » en créant des postes de médecins salariés dans des structures d'exercice collectif.

D'abord les jeunes médecins peuvent y mutualiser la gestion administrative de leur activité et de leur structure au sein de groupes pluridisciplinaires.

Ensuite, ce modèle de centre de santé avec des professionnels salariés n'a rien à voir avec les maisons de santé car il règle trois problèmes : la présence de médecins dans des territoires délaissés, le tiers payant intégral, la fin des dépassements d'honoraires. De plus la collaboration médicale entre soignants facilite la prise en charge des patients aux pathologies lourdes.

La gestion pourrait être assurée par des établissements publics de santé (hôpital, EHPAD...), des collectivités locales, des structures coopératives ou des associations à but non lucratif.

Quant à la télé-médecine elle ne viendrait qu'en complément et non comme substitut aux soins.

Ces centres de santé seraient organisés en réseau et rattachés à un hôpital.

Aussi, il est nécessaire d'établir une carte sanitaire à partir des besoins de la population et de garantir l'accès à un hôpital de proximité, à moins de trente minutes du domicile en transports motorisés, en particulier pour les services de chirurgie et de maternité.

Soignants et usagers doivent être associés aux décisions pour organiser la complémentarité des établissements sur un territoire donné.

Enfin, pour préserver le système de santé de la marchandisation, le conventionnement par la Sécurité sociale devrait être réservé aux structures publiques et privées à but non lucratif.

*Roselyne Cozic*

(1) Professeur émérite de diabétologie à la Pitié Salpêtrière, auteur du « Manifeste pour la santé 2022. »

(2) Membre de l'Union Syndicale des médecins des centres de santé

